

# 63 millions pour aider les handicapés

**Le gouvernement wallon dégage un budget pour accroître et rénover les résidences pour handicapés. L'accessibilité sera aussi améliorée.**

**L**e gouvernement wallon a approuvé mercredi un ensemble de mesures au bénéfice des personnes handicapées ou à mobilité réduite qui vise, entre autres, à accroître la capacité d'accueil et d'hébergement des personnes handicapées (13 millions). Cela devrait permettre une prise en charge renforcée des personnes handicapées prioritaires en situation d'urgence ainsi que des personnes atteintes de troubles autistiques, de double diagnostic, de polyhandicap et de cérébrolésion, explique Prévot.

Cinquante millions sont également prévus pour rénover en profondeur les

institutions hébergeant les personnes handicapées wallonnes.

*« L'objectif n'est pas de créer des places d'accueil et d'hébergement supplémentaires en tant que tel mais de rénover l'existant afin d'améliorer les conditions d'accueil et d'hébergement des personnes et, par conséquent, d'accroître leur qualité de vie, dit encore le ministre. Certaines institutions datent des années 60-70 par exemple, et sont loin d'offrir des normes de confort enviables : des chambrées à 6 lits existent encore à certains endroits, au détriment de la moindre intimité des personnes handicapées, des structures pavillonnaires sont désuètes, etc. »*

Un appel à projet sera lancé dans les prochains jours et permettra à toutes les structures agréées, de solliciter un financement à hauteur de 80 % des coûts estimés (au lieu de 60 % actuellement) avec un plafond d'intervention maximum de 2 millions.

**Un plan « accessibilité » en 28 mesures**

Au-delà de ce budget réservé à l'accueil, le gouvernement lancé également un plan « accessibilité ».

*« Depuis plusieurs années, la Belgique est montrée du doigt par des instances internationales pour la faiblesse des mesures prises afin de promouvoir l'accessibilité de tous et singulièrement des personnes handicapées, au détriment dès lors de leur inclusion sociale. Avec le Plan wallon " Accessibilité ", il y sera désormais progressivement remédié. »*

Vingt-huit mesures sont prévues : soutien du développement du logement adaptable dans le secteur de la construction, renforcement de l'accessibilité du réseau TEC, création d'une charte obligatoire « accessibilité » pour les événements ouverts au public ou encore soutien de l'adaptation des prestations offertes par le Forem et l'IFAPME en fonction des besoins des personnes en situation de handicap sont parmi les actions phares du plan wallon. ■ **M. Dum.**